

SPUQ INFO

BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL



mot de la présidente //

i No pasaran !

//MICHÈLE NEVERT

Ainsi, Ernst & Young aura enfin daigné faire part de ses commentaires sur le rapport de PricewaterhouseCoopers. *Enfin*, parce que c'est tout de même deux mois et demi après le dépôt de PwC et pas parce qu'on l'attendait avec un quelconque intérêt! Le contenu de la présentation PowerPoint faite par E&Y à l'Assemblée des gouverneurs repose sur deux éléments principaux et prévisibles : d'une part le plan de redressement n'en est pas un puisqu'il ne permet pas d'atteindre l'équilibre budgétaire; d'autre part, il faut changer le mode de gouvernance de l'UQAM.

On n'attendait vraiment rien d'autre de la firme comptable embauchée par l'UQ, qui elle aussi semble s'inviter à venir gérer l'UQAM de l'intérieur et, pourquoi pas, négocier les conventions collectives dont les échéances du moment seraient autant d'« opportunités ». On rêverait d'être grossier, une bonne fois, une fois pour toutes, face à ces soi-disant experts qui ont pour expertise première de porter le néolibéralisme comme un étendard à la face consternée de l'universitaire même le plus libéral.

Encore qu'on pourrait convenir de la relative justesse de l'analyse d'E&Y, même s'il est loin d'être certain ici que le terme soit approprié! Car nous-mêmes l'avons déjà dit, le plan de redressement n'en est pas un; aucun d'ailleurs ne pourrait l'être en conformité avec l'entente passée le 27 septembre dernier avec le Ministère, puisqu'il est définitivement admis impossible d'élaborer des « mesures permettant d'atteindre l'équilibre budgétaire, sans compromettre la mission de l'UQAM » autres que celles liées au soutien attendu et légitime du gouvernement, et cela depuis l'opinion sans conteste du Vérificateur général du Québec émise en novembre dernier. ► p. 2

265
juin 2008

SOMMAIRE //

- MOT DE LA PRÉSIDENTE – *i NO PASARAN!*
michèle nevert -1
- DEUX RÈGLEMENTS DE GRIEFS – OCTROI DES ORDINATEURS : ÇA S'EN VIENT! jean bélanger -3
- DÉPÔT DU PROJET SYNDICAL D'UNE 3^e CONVENTION COLLECTIVE – LES MAÎTRES DE LANGUE ENTRENT EN NÉGOCIATION
andré breton -4
- BOURSES D'ÉTUDE DU SPUQ 2007-2008
marie-cécile guillot -5
- ONT PRIS LEUR RETRAITE...
- LE BUDGET CORBO – LA DÉRIVE PROFESSORALE
lucie lamontagne -6

MOI,
j'appuie
l'UQAM !

(www.jappuieluqam.org)



le mot de la présidente //

Certes, également, le système de gouvernance de l'UQAM impose d'être amélioré. On doute cependant que ce soit aux types de modifications auxquelles nous pensons que fait allusion E&Y, bien au contraire. Manifestement, la firme E&Y est chargée de promouvoir à son tour les conclusions mises en avant par l'Institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques (IGOPP) sur la gouvernance des universités : pour l'essentiel, la mise en place de conseils d'administration composés d'individus le plus éloignés possible de la réalité universitaire et aucunement redevables de sa communauté. De cette manière, l'université, partant service public, fonctionnerait sur le mode de l'entreprise privée axée avant tout sur la rentabilité et les besoins de consommation immédiats de la société. Dans cette perspective, il suffirait de constater qu'un programme d'étude (et pourquoi pas une discipline) voit sa population étudiante diminuer jusqu'à le rendre « déficitaire » en termes économiques, pour qu'on abolisse aussitôt le programme en question (ou qu'on évacue la discipline) et, dans le même élan, qu'on coupe aussi les postes des individus y attachés.

En contrepartie, et dans la perspective d'un CA ainsi autonome, on devine (disons plutôt qu'on suppose) qu'en cas de problèmes majeurs tels ceux que connaît actuellement l'UQAM à la suite des investissements immobiliers effectués par l'ancienne administration, la faute leur incombant engendrerait une démission en règle des individus reconnus coupables des malversations. On aurait tort de croire pourtant à l'application réelle de telles solutions. Les exemples des règlements, astuces et autres solutions sophistiquées chargées, quoi qu'il advienne, de préserver les patrons en place ou de leur sauver la mise ne sont-ils pas légion... dans le privé ?

Quoi qu'il en soit, la véritable solution pour éviter de tels débordements ne se situe pas dans l'autonomie des conseils d'administration; elle est au contraire

dans le renforcement du processus de collégialité à l'interne. Répétons encore et encore que si la direction (et ses acolytes) avaient porté attention et considéré les mises en garde effectuées par la base, que si elle avait respecté la position du Conseil syndical du SPUQ qui s'élevait contre des investissements autres que ceux liés à l'« académique », nous n'en serions pas là. Voilà des mois déjà que nous subissons le contrecoup de ces initiatives fortement dénoncées ici même dans le *SPUQ-Info*. Départs de professeurs qui n'ont pas été remplacés, moratoire sur les embauches, suppression de cours, de budgets, de matériel informatique, abolition de postes : autant de sacrifices totalement ignorés, balayés du revers de la main.

Il faut le répéter, et refuser la solution qu'on nous propose qui consiste à nous mettre à genoux. Demander, réclamer, voire implorer ou supplier n'a d'ailleurs jamais rien donné à l'UQAM. Voilà des années que recteurs et rectrices, les uns après les autres, réclament une modification de la formule de financement; des années que les directions de l'UQAM dénoncent le sous-financement de notre Université. En vain! Chaque fois, il est demandé à la communauté de baisser la tête, d'accepter des mesures de compression au nom d'un jeu politique qui consiste à montrer notre bonne volonté pour susciter celle de l'autre. Aucun résultat tangible n'a ainsi été obtenu, et nous n'avons eu de cesse que de toujours faire plus avec moins.

Il est temps à présent que le corps professoral redresse la tête et avec lui l'ensemble de la communauté uqamienne; il y a dans les différents rapports présentés depuis plusieurs mois une vision humiliante de notre travail, de notre profession, et plus largement de ce que défend notre Université. Espérons encore dans le rapport prochain du Vérificateur général et dans celui du Comité des sages. Mais gardons en tête, cet été, que nous devons, d'abord, compter sur nous-mêmes!

BULLETIN DE LIAISON DU SPUQ

SPUQ-INFO, UQAM
BUREAU A-R050
C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 3P8

TÉLÉPHONE : (514) 987-6198
TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-3014
COURRIEL : spuq@uqam.ca

SITE INTERNET :
<http://www.spuq.uqam.ca>

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO//
Jean Bélanger
André Breton
Marie-Cécile Guillot
Lucie Lamontagne
Michèle Nevert

ASSEMBLÉE D'ÉLECTION

MERCREDI 18 JUIN

13 h

R-MI40



Deux règlements de griefs

Octroi des ordinateurs : ça s'en vient!

// JEAN BÉLANGER, 1^{er} vice-président

Le SPUQ vient tout juste de s'entendre avec la partie patronale afin de régler deux griefs pendants depuis un an portant sur le respect de deux articles de la convention collective qui visent à mieux outiller les professeures, professeurs dans leur travail, soit le remplacement des ordinateurs et la question des délais liés à l'obtention des documents nécessaires aux prises de décision au Conseil d'administration, à la Commission des études et à la Sous-commission des ressources, documents devant être transmis tout autant au Syndicat qu'aux professeures, professeurs membres de ces instances.

Des ordinateurs très attendus

L'an dernier, lors du dépôt en juin de la première version du plan de redressement de l'UQAM, nous avons appris que l'Université avait l'intention de ne pas remplacer, tel que prescrit par la convention SPUQ-UQAM, les ordinateurs ayant plus de cinq ans d'usure. Le SPUQ a alors déposé un grief afin de faire respecter cet engagement conventionné. Malgré plusieurs discussions sur le sujet en cours d'année, l'administration n'a pas voulu remettre en question cette action de violation de la convention.

En mars dernier, lorsque nous avons questionné à nouveau l'administration sur son intention par rapport au renouvellement des ordinateurs, on nous a laissé entendre qu'il pourrait être possible de reporter encore une fois ces opérations, qui sont pourtant nécessaires au travail des professeures, professeurs. Nous avons donc décidé de

porter ce grief en arbitrage afin de forcer l'UQAM à respecter son engagement par la voie légale. Peu après, nous avons appris que l'opération de remplacement des ordinateurs allait finalement se faire cette année.

D'ailleurs, le budget voté au Conseil d'administration du 20 mai dernier prévoit les sommes nécessaires à cette opération. En date d'écriture de ce présent texte, l'étape de consultation des professeures, professeurs concernés par cette opération (ceux qui ont un ordinateur de 5 ou 6 ans d'usure) devrait être en voie d'être réalisée. La principale différence avec les années passées est que le choix du modèle d'ordinateur se fera à partir d'une page Web spécialement conçue pour cette fin.

Une confirmation d'un droit réel à la prise de décision éclairée

Rappelons d'abord que la Convention collective SPUQ-UQAM contient une clause (3.04) précisant que les documents déposés au Conseil d'administration (CA), à la Commission des études (CE) ou à la Sous-commission des ressources doivent être déposés au moins cinq jours ouvrables avant la tenue des instances. Ayant la certitude que cet article n'était pas respecté, le SPUQ a, il y a plus de deux ans, commencé à comptabiliser systématiquement les délais de livraison des documents envoyés aux professeures, professeurs membres de ces instances. Cet exercice mène à la conclusion que ces délais sont presque systématiquement inférieurs à ceux prévus. Ils varient de un à trois jours pour le CA (moyenne = 2) et de un à quatre pour la CE

(moyenne = 3). De plus, on remarque qu'il arrive très fréquemment que des documents soient déposés en séance. Lorsqu'il s'agit de documents aussi importants que le budget ou le plan de redressement, on comprendra que les professeures, professeurs qui nous représentent n'ont pas nécessairement le temps requis pour prendre des décisions fondées sur une lecture approfondie de la question.

Pour cette raison, après plusieurs tentatives infructueuses d'obtenir une amélioration dans le respect de cette clause, le SPUQ a déposé un grief. De plus, dans le cadre de la négociation actuelle, nous demandons une modification à la clause 3.04 qui consiste à reconnaître explicitement le droit aux professeures, professeurs membres de ces instances d'exiger que les points de l'ordre du jour, pour lesquels les dossiers ne leur avaient pas été remis à temps, soient reportés à une réunion ultérieure. Juste avant que le grief sur cette question ne soit entendu devant un arbitre, l'administration nous a demandé de régler ce différend. Le tout s'est conclu par l'acceptation de notre demande de négociation en changeant le mot « exiger » par « réclamer ».

Ainsi, il est maintenant reconnu par l'administration que les professeures, professeurs membres des instances peuvent réclamer un report de point à l'ordre du jour s'ils n'ont pas eu le temps requis pour en appréhender le contenu. Il nous faut donc maintenant utiliser pleinement cette reconnaissance, d'autant plus que nous sommes dans une période où la gouvernance de notre institution est fréquemment remise en question. □



ASSEMBLÉE ANNUELLE du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)

vendredi, 6 juin 2008, 9 h à 10 h 30
Salle A-M050, Pavillon Hubert-Aquin
Près de la Bibliothèque centrale

Dépôt du projet syndical d'une 3^e convention collective

Les maîtres de langue entrent en négociation

// ANDRÉ BRETON, 2^e vice-président

La convention collective des 26 maîtres de langue est arrivée à échéance ce 31 mai 2008. Elle demeure bien sûr en vigueur jusqu'à son renouvellement. Cette convention collective était la deuxième depuis l'accréditation syndicale obtenue par le SPUQ le 14 avril 1998, à la suite d'une requête en ce sens des trois premières, premier maîtres de langue dès le lancement de l'École de langues de l'UQAM en 1996. À cette époque, pas si éloignée, la tâche d'enseignement était de huit cours et le salaire annuel de 50 000 \$!

La première convention collective a été obtenue à la suite d'une longue négociation, menée de l'hiver 1999 au printemps 2000. Rétroactive au 1^{er} janvier 2000 et se terminant au 31 mai 2003, cette convention consacrait le rôle et la collégialité de l'Assemblée des maîtres de langue, instaurait un processus d'évaluation et de renouvellement de contrat et créait une première échelle de salaire (allant de 45 000 \$ à 60 000 \$).

La négociation de la deuxième convention fut préparée de longue main, puisqu'il s'agissait d'obtenir pour les 13 maîtres de langue alors en poste une meilleure conformité de leur statut avec ceux des autres corps d'emploi à l'UQAM, en particulier celui des professeurs, professeuses. Le projet syndical prévoyait un allègement de la tâche d'enseignement, l'accession à la permanence et à la sécurité d'emploi (toujours à venir), une amélioration du traitement et une garantie quant à l'ouverture de postes.

Les temps modernes

Une grande question restait encore à résoudre, celle de l'autonomie réelle de l'École, dont la direction provenait statutairement du Département de linguistique et didactique des langues depuis l'origine, ce qui apparaissait comme une mesure caduque du fait d'un effectif de plus en plus important chez les maîtres de langue, désormais aptes à s'autogérer. Cette question et d'autres encore furent confiées à un comité bipartite SPUQ-UQAM, afin que la négociation puisse avancer par ailleurs sur le projet de convention. Effectivement, la deuxième convention collective fut signée le 18 décembre 2003 et couvrait la période se terminant le 31 mai 2007.

Le Comité bipartite sur l'organisation de l'École de langues a terminé ses travaux en décembre 2005, convenant aussi d'une prolongation de la convention collective jusqu'au 31 mai 2008. Durant cette période 2003-2008, l'ajout graduel de postes de maîtres de langue a été l'un des gains majeurs, outre la réduction par étapes

de la tâche d'enseignement, aujourd'hui normalisée à six cours. Un autre élément s'est ajouté en cours de route, découlant de l'application de la *Loi sur l'équité salariale*. Les maîtres de langue constituent en effet un corps d'emploi à nette majorité féminine. Comparant la part comparable de la tâche des professeurs, professeuses et celle des maîtres de langue, le comité de travail SPUQ-UQAM sur l'équité salariale des maîtres de langue a conclu au printemps 2007 à une « équivalence » d'un peu plus de deux tiers (68,24 %), ce qui a amené un rajustement rétroactif pour plusieurs maîtres de langue et arrimé pour l'avenir leur échelle de traitement à celle des professeurs, professeuses.

La prochaine négociation

En admettant que l'on n'ait plus à négocier l'échelle de traitement, les questions soumises à la négociation qui commence n'en sont pas moins nombreuses et importantes. Des questions bancales : ramener au 1^{er} juin comme partout ailleurs à l'UQAM un début d'année (et de contrat) qui se situe au 1^{er} août à l'École de langues; permettre d'accomplir la tâche annuelle d'enseignement en utilisant la session d'été pour la compléter au besoin; plusieurs autres correspondances aussi avec la convention collective des professeurs, professeuses, là où des subtilités inutiles et pointilleuses ont été maintenues depuis trop longtemps.

Mais cette troisième convention collective doit permettre enfin l'accès au congé sabbatique ou de perfectionnement. Il en est de même pour les mesures de soutien à la retraite anticipée, toujours absentes pour ce seul corps d'emploi à l'UQAM. Enfin, l'accroissement du nombre de maîtres de langue et l'ajout de fonctions d'adjointe, adjoint à la direction de l'École ou des regroupements linguistiques sont nécessaires pour consolider un fonctionnement encore fragile, que seule la négociation fructueuse des conventions collectives précédentes a pu améliorer à ce jour.

Bourses d'étude du SPUQ 2007-2008

// MARIE-CÉCILE GUILLOT, secrétaire

Depuis 1991, le SPUQ distribue chaque année, par la Fondation de l'UQAM, des bourses d'études à des étudiantes, étudiants inscrits aux trois cycles et dans toutes les disciplines.

La sélection des récipiendaires est basée en priorité sur l'implication à la vie universitaire ou sur l'engagement social ou communautaire et, en second lieu, sur l'excellence du dossier universitaire. Cette année, le Syndicat a offert 30 000 \$ aux étudiantes, étudiants suivants :

Bourse de premier cycle (1 000 \$)

- Ralph Jean (intégration), Sciences comptables
- Matthieu Léveillé, Musique
- Caroline Chrétien, Communication, Journalisme
- Jean-Luc Dumaresq, Enseignement au secondaire
- Mélina Mailhot, Actuariat

- Maxime Tassé, Enseignement du français au secondaire
- Elizabeth Ryan, Relations internationales
- Oleksandra Synytsyna, Droit

Bourse de maîtrise (2 500 \$)

- Alexandre Robertson Dufour, Communication
- Marie-Ève Brouard, Administration des affaires
- Frédérique Binette, Sciences de l'environnement
- François Décary-Girardeau, Sciences de l'environnement
- Prudence Bessette, Psychologie
- Alexandre Leduc, Histoire
- Anne-Marie Legault, Sciences de l'environnement

Bourse de doctorat (4 500 \$)

- Simon Tremblay-Pépin, Science politique



Louise Poissant, doyenne de la Faculté des arts, Matthieu Léveillé, lauréat de la bourse, Michel Laporte, 3^e vice-président du SPUQ (Photos Sylvie Trépanier)



Lucie Lamontagne, trésorière du SPUQ, Frédérique Binette, François Décary-Girardeau, lauréats des bourses, Yves Mauffette, doyen de la Faculté des sciences

Ont pris leur retraite...

Cinq de nos collègues viennent de prendre leur retraite, en cette fin d'année universitaire. Le Comité exécutif du SPUQ les salue avec respect et gratitude, et leur souhaite de très bons moments dans leurs nouvelles occupations.

Jean-Claude Brief
Jocelyne Couture
Karen Messing
Jean-Serge Masse
Jacqueline Gravelle-Salvas

Éducation et Pédagogie (1^{er} mai)
Philosophie (1^{er} juin)
Sciences biologiques (1^{er} juin)
Sciences juridiques (1^{er} juin)
École supérieure de théâtre (1^{er} avril)

Le budget Corbo : la dérive professorale

// LUCIE LAMONTAGNE, trésorière

Le budget de l'UQAM pour l'année 2008-2009, c'est-à-dire celui de « l'An 2 du redressement », a été présenté et adopté à la majorité au Conseil d'Administration (CA) le mardi 20 mai dernier et entériné deux jours plus tard par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec.

Les hypothèses à la base du budget

Ce budget est basé sur :

1. une augmentation des étudiants aux 2^e et 3^e cycles compensant une baisse au 1^{er} cycle;
2. le respect strict des moyennes cibles conventionnées, entraînant une diminution de 343 groupes-cours au 1^{er} cycle, et une augmentation de 100 et 66 groupes-cours aux 2^e et 3^e cycles, respectivement;
3. le maintien du nombre de postes de professeurs autorisés (qui est actuellement à 1 010 par convention collective) alors que 964,5 postes seulement sont pourvus;
4. l'abolition de 3 postes de cadres mais l'annualisation des nouveaux postes de cadres créés en 2007-2008;
5. l'abolition de 23,6 postes pour les employés de soutien (déjà réalisé : Bureau philie et Services alimentaires);
6. la prime de retraite à 75 % du salaire;
7. le maintien des avancements d'échelon et de l'indexation des salaires à 2,33 %;
8. l'intégration des mesures de redressement de l'An 2 et des nouvelles mesures à négocier ou à réaliser et
9. une diminution des taux d'intérêts.

Ce budget intègre les subventions conditionnelles et additionnelles du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et l'augmentation des frais afférents, mais aussi les compressions prévues dans le plan de redressement pour les années 1 et 2 et différentes mesures salariales non encore négociées (SPUQ et SEUQAM). À la surprise de tous, le Syndicat des chargées et chargés de cours (SCCUQ) a ratifié

une entente sur une nouvelle convention collective. Par contre, la direction de l'UQAM a refusé, à ce jour, de négocier toute clause de la convention collective des professeures et professeurs de l'UQAM ayant une incidence financière, en attente de la décision des « sages ».

Selon ces hypothèses, le déficit de fonctionnement après les mesures de redressement ne sera plus que de 9,9 M\$, incluant 2,3 M\$ de mesures à négocier. Il pourrait être diminué d'un autre 2,9 M\$ si les mesures temporaires de l'An 1 étaient reconduites pour l'An 2 et, mieux encore, si des mesures additionnelles de 2,6 M\$ étaient négociées. Finalement, grâce à la part de l'UQAM du réinvestissement provincial (2,5 M\$), et l'attrition de 20 postes d'employés (1 M\$), le déficit ne sera plus que de 0,93 M\$ avant les frais financiers, de 10,6 M\$.

L'analyse du budget : les masses salariales

L'analyse de ce budget et les informations additionnelles données surtout par la vice-rectrice aux Affaires administratives et financières, M^{me} Monique Goyette, lors d'une rencontre avec les syndicats, révèlent une tout autre réalité. La masse salariale des professeures, professeurs augmente de 2,7 M\$ (3,1 %) par rapport à la situation actuelle, mais de seulement 0,78 % par rapport au budget de 2007-2008. Le 3,1 % est trompeur puisqu'il tient compte des primes de départs à la retraite de l'année 2007-2008 et des économies réalisées par le moratoire des 25 postes, en incluant possiblement les primes de retraite à venir (évaluées à 1,9 M\$). Dans les mesures additionnelles, le budget prévoit une autre économie de 2,8 M\$ découlant de congés de maladie de courte et de longue durée, de démissions et même de décès de professeures et professeurs. Bien entendu, le budget n'indique aucun nouveau poste de professeur (même si le long processus de répartition des postes était mis en marche au cours de l'année, selon le commentaire du vice-recteur

aux Ressources humaines). Une réserve de 500 000 \$, par contre, est calculée pour l'embauche de professeures, professeurs (au mieux 5 à 6 postes). Donc, l'augmentation de 2,7 M\$ de la masse salariale se réduit dans les faits à 0,3 M\$, ce qui correspond à 0 % d'augmentation pour couvrir les avancements d'échelon, l'ajustement au coût de la vie de plus de 2 % et le rattrapage salarial par rapport aux autres universités, et ce, en autant que les départs à la retraite de 2007-2008 ne soient pas remplacés et que les 25 postes bloqués en 2007-2008 le demeurent dans la réalité pour 2008-2009. C'est donc un recul important du nombre de postes de professeures, professeurs alors que l'UQAM a le rapport étudiant/professeur le plus élevé; et ce, pour le plus faible salaire de toutes les universités québécoises.

Cette situation est différente chez les chargés de cours qui, eux, voient leur masse salariale augmenter de 2,1 % par rapport à la situation actuelle, ce qui correspond à un gain de 4,1 % par rapport au budget 2007-2008, alors qu'il est prévu l'élimination de 343 groupes-cours de 1^{er} cycle (environ 2,6 M\$ sur la base de 7 500 \$ par cours). Il est vrai que le non-remplacement des départs à la retraite de 2007-2008 et les 25 postes de professeurs bloqués ont déjà augmenté la part des chargés de cours dans l'enseignement, atteignant 58 %. L'augmentation du coût de la charge de cours donnée par les chargés de cours ayant plus d'ancienneté et, pour la première fois, l'attribution d'un montant de 500 000 \$ pour des primes à la retraite justifieraient l'augmentation importante de la masse salariale des chargés de cours, selon M^{me} Goyette. Cependant ces raisons n'expliquent qu'une faible partie de l'augmentation budgétée (environ 0,6 M\$).

L'explication la plus plausible serait que le nombre de groupes-cours disponibles pour les chargés de cours soit augmenté par suite d'une diminution du corps professoral. Alors, faut-il y voir une intention implicite de l'UQAM de diminuer substantiellement le nombre de poste de professeures, professeurs

au point qu'il faille augmenter le nombre de chargés de cours pour plus de 2 M\$ supplémentaires (ce qui correspondrait à plus de 60 postes de professeurs sur une base de 4 charges de cours par professeur)? Faut-il mettre en relation cette déduction avec la non-augmentation de la masse salariale du corps professoral et les prévisions à la baisse des revenus indirects de recherche budgétés, revenus découlant directement des subventions obtenues par les professeures, professeurs? Une telle stratégie d'économies par la diminution du nombre de postes de professeur va à l'encontre : 1) de l'hypothèse de l'augmentation d'étudiants de cycles supérieurs, dont l'encadrement ne peut être fait que par des professeures, professeurs et 2) du fait qu'un professeur rapporte directement plus en subventions que le coût de son salaire et exerce un pouvoir d'attraction sur les étudiants autant au 1^{er} cycle qu'aux cycles supérieurs (qui génèrent plus de subventions) par la diffusion de ses recherches et la notoriété qui en découle pour l'UQAM.

D'autre part, la masse salariale de la direction augmente de 7,2 % surtout dans les secteurs des bibliothèques (17 %), de l'informatique (32 %) et pour la direction de l'enseignement (5,6 %). L'augmentation globale de la masse salariale des employés de soutien réguliers dépasse légèrement le 4 % par rapport à la situation actuelle.

L'analyse du budget : les dépenses autres que salariales

Les besoins en documentation des bibliothèques (augmentation de 500 000 \$) et les bourses d'étudiant (augmentation de 284 000 \$) seront satisfaits principalement par des ponctions dans les comptes C, F, N, K et Z. En particulier, les prévisions pour le compte C, dans lequel sont déposés les montants de 4 000 \$ par charge additionnelle de cours donnée par un professeur afin de poursuivre des activités de recherche, sont réduites d'au moins 500 000 \$. Il a été clairement expliqué qu'en 2007-2008, moins de professeurs ont « monnayé » les cours donnés en surplus. C'est sur cette base ponctuelle que l'UQAM anticipe qu'il en sera de même en 2008-2009. Doit-on plutôt y voir une décision temporaire ou une intention

ferme de ne plus monnayer les cours donnés en surplus (veux-t-on du bénévolat?) ?

Le recteur demande un effort supplémentaire de 4 M\$ aux départements académiques. Ces compressions importantes seraient reliées à l'étude des produits et charges faite par PricewaterhouseCoopers en 2007-2008, dont les résultats ciblaient les départements dits déficitaires et d'autres, dits excédentaires. M^{me} Goyette nous a expliqué que ces économies additionnelles devraient venir, par exemple, de la fermeture de programmes non rentables ou de la rationalisation des ressources dans les départements, comme si le citron n'était pas suffisamment pressé par l'atteinte stricte des moyennes cibles et les coupures de 3 % demandées en 2007-2008. Par contre, il semble que les résultats de cette étude, dont la méthodologie reste à améliorer, ne sont pas disponibles quoiqu'ils aient été utilisés pour la fabrication de la liste « orange » (programmes en difficulté). Pire, cette étude devra être refaite selon de nouvelles hypothèses proposées par le vice-recteur à la Vie académique. Combien cette étude de PricewaterhouseCoopers nous a-t-elle déjà coûté et avec des résultats traumatisants pour plusieurs départements, et combien de nos pauvres deniers va-t-on encore y engouffrer?

Pire, les frais d'expertises seront encore élevés en 2008-2009 (1,4 M\$) et ces montants représenteraient principalement les frais de M. Lucien Bouchard pour la négociation de l'îlot Voyageur, alors qu'aucun résultat tangible n'a encore été obtenu. Ces frais, ainsi que les frais de tous les autres experts engagés par l'UQAM, ont déjà grevé le budget de fonctionnement de plusieurs millions de dollars et nous sommes toujours à devoir endosser tous les coûts reliés aux immobilisations de l'îlot Voyageur, avec les ressources financières destinées à l'académique. C'en est assez. Le gouvernement a annoncé, il y a déjà plusieurs mois, qu'il reprenait l'îlot Voyageur, alors qu'il le reprenne totalement, avec Busac, les hypothèques légales et les comptes à payer, et Lucien Bouchard en prime, s'il le désire.

Les virements interfonds augmentent aussi dans le budget. Ils atteignent 14,2 M\$ et devraient servir à payer les intérêts des emprunts pour les immobilisations,

selon M^{me} Goyette. Les dépenses d'immobilisations budgétées révèlent des développements informatiques et des projets de réaménagement et de rénovation du parc immobilier de l'UQAM pour un total de près de 16 M\$. Par contre, le financement pour tous ces projets est problématique puisque les enveloppes dédiées du MELS atteignent 6,3 M\$ seulement. Il nous a été dit que les gains faits par la baisse des taux d'intérêts (3,8 M\$) devaient être obligatoirement transférés aux immobilisations et non pas utilisés à des fins académiques! Il manque encore plusieurs millions qui devraient provenir de la disposition d'immeubles, selon le budget, alors qu'il ne reste que la Huardière à vendre.

D'autre part, il y a des ajouts budgétaires de plus de 4,1 M\$, dont 1,5 M\$ au vice-rectorat à la Vie académique incluant près de 600 000 \$ pour le Bureau du recrutement, le registraire et l'aide à la recherche. Le budget prévoit un maigre montant pour la création de nouveaux programmes (127 600 \$) alors que le système d'information de gestion (SIG) augmente de 660 000 \$. Il en est de même pour des services financiers pour l'académique (426 093 \$). Est-ce des dépenses administratives que l'on impute maintenant au secteur académique?

Conclusion

Donc, l'équilibre du budget 2008-2009 repose encore une fois sur les épaules des professeures, professeurs. Ce n'est qu'une répétition de l'histoire uqamienne. Le redressement de l'UQAM par un tel budget va entraîner une autre dérive importante pour le corps professoral, alors que ce dernier constitue, avec les étudiantes et étudiants, les fondements de notre université. Sous le prétexte du plan de redressement, les dépenses administratives, immobilières et informatiques s'amplifient aux dépens du corps professoral et de la population étudiante. Il est peut-être de bonne guerre de présenter un budget aussi négatif pour le corps professoral en période de négociation, mais quel est le message que veut lancer l'administration de l'UQAM à l'Assemblée des gouverneurs et au MELS? Encore une fois, il ne sert à rien de garder à tout prix le béton et les infrastructures s'il n'y a plus de professeurs et d'étudiants. □

265
juin 2008

